



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **2 novembre 2015**

Délibération n° 2015-0697

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Neuville sur Saône - Givors - Lyon 9°

objet : Projets de création de 3 nouveaux pôles entrepreneuriaux - Fonciers et études - Individualisations partielles d'autorisations de programme - Demandes de subventions

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 13 octobre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 4 novembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, MM. Jacquet, Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Chabrier (pouvoir à M. Devinaz), Dercamp (pouvoir à Mme David), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Jannot (pouvoir à M. Lebuhotel), Panassier (pouvoir à M. Desbos), M. Piegay (pouvoir à M. Pillon), Mmes Poulain (pouvoir à M. Curtelin), Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Veron (pouvoir à M. Grivel).

Conseil du 2 novembre 2015**Délibération n° 2015-0697**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commune (s) : Neuville sur Saône - Givors - Lyon 9°

objet : **Projets de création de 3 nouveaux pôles entrepreneuriaux - Fonciers et études - Individualisations partielles d'autorisations de programme - Demandes de subventions**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 octobre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte

Depuis 2001, la Communauté urbaine de Lyon conduit une politique de soutien à l'entrepreneuriat avec le dispositif Lyon Ville de l'Entrepreneuriat (LVE).

Le concept de pôle entrepreneurial s'inscrit dans le cadre de la stratégie économique horizon 2020 de la Métropole de Lyon et, plus précisément, dans le volet proximité de la stratégie entrepreneuriat.

Le pôle entrepreneurial est un outil à destination des créateurs et jeunes entreprises. Il revêt deux dimensions :

- une dimension immobilière (continuité de la chaîne immobilière, adaptation aux besoins des entrepreneurs, etc.),
- une dimension d'accompagnement (proximité et visibilité des acteurs, fluidité du parcours, etc.).

Les pôles entrepreneuriaux développés sur le mandat permettront de répondre aux principaux enjeux suivants :

- favoriser la création sur les territoires par une meilleure couverture territoriale,
- rendre visible et accessible l'offre de services entrepreneuriat de la Métropole,
- mener une politique de développement économique s'adressant à tous les publics y compris des quartiers en politiques de la ville,
- renforcer l'efficacité du dispositif d'accompagnement à la création, améliorer la fluidité du parcours des créateurs, favoriser la création, la pérennité et l'implantation des jeunes entreprises,
- consolider le modèle économique : maîtriser les coûts d'investissements et les coûts de fonctionnement pour la collectivité,
- générer un effet levier sur l'investissement immobilier privé.

Création de 3 nouveaux pôles entrepreneuriaux

La mise en œuvre du concept se traduira par l'accompagnement de 3 pépinières généralistes existantes (Vaulx en Velin, Saint Fons, Rillieux la Pape) pour tendre vers la définition de pôle et par la concrétisation de 3 nouveaux pôles entrepreneuriaux sur les territoires non dotés d'outils à ce jour (Neuville sur Saône, Givors et la Duchère).

Chacun des nouveaux projets de pôle se déclinera en fonction des spécificités territoriales tout en s'inscrivant dans le socle commun.

Le pôle entrepreneurial est constitué d'un bâtiment dédié aux créateurs (bureaux, ateliers, espaces coworking, services communs, accompagnement) et d'un bâtiment "post pépinière".

Après études des différents montages immobiliers, d'un point de vue juridique et financier, le modèle suivant a été retenu :

- la Métropole, dans le cadre de sa compétence "développement économique", est maître d'ouvrage des 3 projets de bâtiments dédiés aux créateurs. 2 des projets seront réalisés en maîtrise d'œuvre interne par la Métropole de Lyon et le 3° en maîtrise d'œuvre externe,
- les bâtiments "post pépinière" feront l'objet d'un investissement immobilier privé.

Le calendrier prévisionnel planifie un démarrage des études à partir de septembre 2015. La livraison des 3 bâtiments dédiés aux créateurs est prévue entre mi 2018 et mi 2019, en fonction des spécificités des projets respectifs et du type de maîtrise d'œuvre.

Aux termes des estimations, le coût global des trois projets s'élève à 14 858 959 € toutes dépenses confondues (TDC), réparti de la façon suivante :

- pôle entrepreneurial de Neuville sur Saône : le coût d'opération du bâtiment s'élève à 6 110 280 €,
- pôle entrepreneurial de Givors : le coût global s'élève à 4 263 044 €,
- pôle entrepreneurial de la Duchère : le coût global s'élève à 4 485 635 €.

Les prévisions de dépenses de 14 858 959 € TDC peuvent être réparties en 2 grandes phases :

- phase 1 : réalisation des acquisitions foncières et études (préalables, de programmation, de conception et consultation associées),
- phase 2 : réalisation des travaux et période de parfait achèvement.

Les individualisations partielles d'autorisations de programme sollicitées doivent permettre de couvrir les dépenses liées à la phase 1 pour chacun des 3 projets, soit un montant total de 2 076 000 € en dépenses et 434 873 € en recettes ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement de la phase études et acquisitions foncières des 3 projets de pôles entrepreneuriaux de Neuville sur Saône, Givors et la Duchère.

2° - Décide les individualisations partielles de l'autorisation de programme P01 - "Développement économique local" :

Pour un montant total de 2 076 000 € TTC en dépenses et 434 873 € en recettes au budget principal selon l'échéancier suivant :

Pôle entrepreneurial de Neuville sur Saône (249 000 € de dépenses et 60 500 € de recettes) : opération n° OP01O4909

- 2015 : 20 000 € de dépenses,
- 2016 : 200 000 € de dépenses et 5 500 € de recettes,
- 2017 : 29 000 € de dépenses et 55 000 € de recettes.

Pôle entrepreneurial de Givors (1 020 000 € de dépenses et 313 873 € de recettes) : opération n° OP01O4928

- 2015 : 43 000 € de dépenses,
- 2016 : 916 000 € de dépenses et 11 758 € de recettes,
- 2017 : 61 000 € de dépenses et 302 115 € de recettes.

Pôle entrepreneurial de La Duchère (807 000 € de dépenses et 60 500 € de recettes) : opération n° OP01O4929

- 2015 : 20 000 € de dépenses,
- 2016 : 644 000 € de dépenses et 5 500 € de recettes,
- 2017 : 143 000 € de dépenses et 55 000 € de recettes.

3° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction des demandes de subventions afférentes et à leur régularisation.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2015.